

L'Observatoire de France terre d'asile



LETTRE BIMESTRIELLE DE FRANCE TERRE D'ASILE N°53 JUIN 2012

Quelle perception les migrants ont-ils de leur intégration en France ?

Le Migration Policy Group et la Fondation Roi Baudouin ont publié en mai dernier une enquête recensant des témoignages de migrants afin de comparer les perceptions de leur intégration dans sept pays européens¹. Au vu des résultats, la France² compte parmi les mauvais élèves, notamment en matière d'accès à la nationalité, facteur clé de l'intégration.

Plusieurs enquêtes telles que *Parcours et profils des migrants*³, *l'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants*⁴, ou encore *Trajectoires et origines*⁵, ont permis d'étudier le rapport des migrants aux dispositifs d'accueil et son impact sur leur intégration dans la société française. Cependant, ces dernières omettaient d'interroger les migrants sur leur propre perception de leurs besoins en matière d'intégration. C'est précisément ce que propose *l'Enquête sur les citoyens immigrés* présentée par le Migration Policy Group et la Fondation Roi Baudouin.

Surmonter les obstacles érigés par le système français

Le principal obstacle perçu par les migrants dans leur parcours d'intégration est l'important pouvoir discrétionnaire des autorités. En effet, 38 % des personnes interrogées affirment que les problèmes rencontrés lors de l'obtention du droit au regroupement familial étaient dus à l'arbitraire des autorités. En comparaison, elles étaient 23 % à mentionner des difficultés pour remplir les conditions et 10 % pour obtenir les documents requis. La France est ainsi le seul pays où le pouvoir de discrétion arrive en première position dans ce domaine. De même, en ce qui concerne l'introduction d'une demande de séjour de longue durée⁶, environ 30 % des répondants ont indiqué avoir rencontré des obstacles qu'ils estimaient liés à un certain arbitraire administratif alors qu'environ 10 % mentionnent à nouveau les difficultés à remplir les conditions et/ou à obtenir les documents requis. Les conditions légales pour accéder à la nationalité – au titre desquelles le niveau de français, les connaissances civiques et les revenus – étaient également considérées comme plus discrétionnaires en France.

Les personnes interrogées ont aussi pointé du doigt la lourdeur des procédures et les conditions restrictives corrélées à certaines démarches, notamment pour l'accès à l'emploi. En moyenne, 68 % des migrants interrogés estiment avoir eu des difficultés à

trouver un emploi en France. Contrats d'emplois temporaires (40 %), non-reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger (33 %) et discrimination des employeurs (30 %) étaient les raisons les plus souvent évoquées. Pourtant, on remarque que si peu de répondants ont déposé une demande de reconnaissance des qualifications, une majeure partie d'entre eux ont réussi à les faire reconnaître complètement ou partiellement. Manque d'information ? Procédures trop compliquées et trop rigides ? On peut également supposer que les migrants doutent de l'utilité d'une procédure de reconnaissance longue et peu claire, dans un contexte économique où le nombre d'emplois disponibles sur le marché du travail reste limité et où les employeurs restent dans bien des cas méfiants face à leurs candidatures. « *Ce n'est pas le manque d'intérêt ou de désir de participation à la vie sociale qui est ici en cause, relève Antoine Jardin, doctorant au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris, mais une difficulté d'accès au 'courant central' de la société française marquée notamment par la ségrégation socio-spatiale et l'accès à l'école.* »

Les facteurs d'intégration sociale

Le système français semble mettre des bâtons dans les roues aux migrants précisément dans les domaines que ces derniers jugent primordiaux à leur intégration. En effet, l'étude révèle que les migrants ayant bénéficié de certains dispositifs d'intégration (regroupement familial, statut de longue durée ou accès à la nationalité) ressentent principalement des effets positifs sur leur vie de famille ou sur leur intégration sociale.



Ainsi, 90 % des bénéficiaires du regroupement familial ont mentionné une vie de famille plus facile, 80 % se sentaient « mieux installés » dans le pays et environ 65 % constataient que cela les avait aidés à s'impliquer davantage dans leur communauté locale (écoles, associations ou activités politiques). De même, ceux devenus résidents de longue durée ont déclaré que ce statut les avait aidés à se sentir « mieux installés » (80 % environ), mais aussi que cela leur a souvent permis d'avoir un meilleur niveau d'enseignement (69 %). Parallèlement, près de 80 % des répondants naturalisés ont déclaré que la citoyenneté leur permettait de se sentir davantage inclus dans la société française.

L'accès à la nationalité : la désillusion

Les migrants fondent leurs plus grandes attentes pour s'intégrer dans l'accès au statut de résident de longue durée mais aussi dans l'acquisition de la nationalité. Pourtant, en ce domaine, les demandeurs doivent faire face à d'importantes contraintes procédurales, à nouveau alourdies en 2011.

Ainsi, l'enquête montre que si une demande de nationalité peut généralement être déposée après cinq ans de résidence en France, les étrangers introduisent leur demande en moyenne douze ans après leur arrivée. Surtout, seuls 56 % des migrants ayant passé plus de vingt ans sur le territoire français sont devenus citoyens. Dès lors, pourquoi près de

la moitié des migrants ne demandent-ils pas la naturalisation alors même que celle-ci semble être à leurs yeux un facteur important d'intégration ? La complexité des procédures y est naturellement pour beaucoup (50 %), mais cette étude montre également que plus de 45 % des migrants pensent que l'accès à la nationalité n'aura que peu d'impact sur leur quotidien. Ce résultat interpelle, notamment au regard du grand nombre de migrants interrogés ayant répondu qu'ils voteraient s'ils en avaient la possibilité⁷. Antoine Jardin souligne toutefois que « *si beaucoup de personnes valorisent le vote en théorie, cela ne veut pas dire qu'elles l'exercent en pratique, notamment à cause d'un niveau de confiance très faible à l'égard des partis et des responsables politiques.* »

Preuve probante du décalage entre les politiques d'intégration mises en œuvre par les autorités françaises et les besoins des migrants, l'enquête a également interrogé ces derniers sur la perception de leur degré de bonheur. Il en résulte que la France, avec l'Italie, est le pays où les migrants déclarent être les moins heureux. Gageons que les politiques publiques mettent à profit cette nouvelle étude afin d'élaborer des dispositifs d'intégration plus éclairés et plus efficaces.

SOMMAIRE

- La parole à Antoine Jardin, Centre d'études européennes de Science Po2**
- Europe. Donner la voix aux migrants pour repenser les politiques d'intégration européennes2**
- Mineurs isolés étrangers. Pour une meilleure détermination de l'âge3**
- Réinstallation. Quand la société allemande s'empare de la question de la réinstallation3**
- Actualités juridiques et sociales ...4**
- Libre opinion. La force du symbole !.....4**

¹ Voir p. 2 Europe.

² Près de 1 000 personnes ont été interrogées à Paris et à Lyon.

³ DREES, *Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France-PPM*, 2006.

⁴ DSED et SOFRES, *Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants*, 2010.

⁵ INED et INSEE, *Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France*, 2010.

⁶ Carte de résident permanent, valable dix ans et renouvelable de plein droit.

⁷ Voir p. 2 La Parole à.